

# FICHE DE POSTE

## ENCADRANT ÉQUIPE DEPARTEMENTALE DE L'AIN



- Diplôme : Brevet d'état ou Diplômé d'état escalade milieu naturel et SAE ou équivalent.
- Expérience de l'encadrement de jeunes grimpeurs sur SAE et sites naturels.
- Autonomie de transport pour se rendre sur les différents lieux où seront organisés les journées.
- Mission : Gestion d'un groupe (autonome sur la sécurité) afin de progresser en niveau d'escalade avec un objectif de compétition. Être capable d'appréhender les qualités techniques et autres d'un jeune grimpeur et de lui proposer un projet de perfectionnement. La naissance d'une cohésion de groupe est aussi un objectif. Organisation par mail des sessions d'entraînement /communication aux différents interlocuteurs des clubs.
- Temps de travail : 4 journées de 7h (28h) réparties sur 4 week-end de mars à juin 2023. Un stage de 5 jours (35h) en milieu naturel. Cette équipe départementale a pour objectif de s'inscrire sur la durée d'une saison à l'autre. Cette première mission peut être considérée comme une reprise car cette équipe a déjà fonctionné par le passé.
- Matériel : Tout le matériel dédiés à la pratique de l'escalade pour les jeunes est prix en charge par les clubs. L'encadrant a la charge de son matériel.